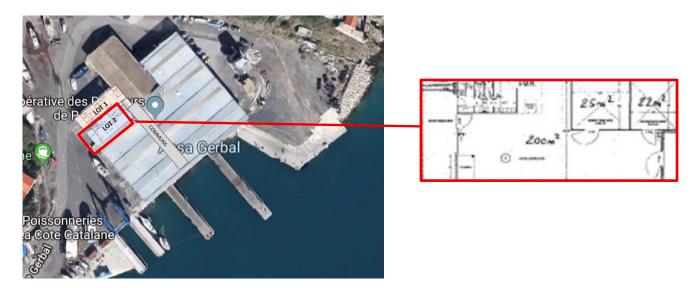


APPEL A MANIFESTATION D'INTERET OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA CELLULE NUMERO 2 DU BATIMENT DE LA CRIEE A PORT-VENDRES

La COMPAGNIE PORT-VENDRAISE, concessionnaire du port de Port-Vendres, propose la mise à disposition dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire de la cellule 2 du bâtiment de la criée à Port-Vendres, de 400m² sur deux niveaux.

Les surfaces ne sont pas contractuelles, le candidat est libre de prendre ses propres métrés.



Durée:

- La durée de mise à disposition est de 10 années.
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : Janvier 2026.

Redevance d'occupation :

- Le montant de la part fixe de la redevance sera proposé par le candidat dans son offre avec un niveau plancher valeur 2026 de 14 687 €HT
- Il est précisé que pour les années 2026 et 2027, seule la partie basse sera mise à disposition en attendant des travaux d'étanchéité réalisés dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment, le loyer demandé sera de 9 000 €HT valeur 2026
- Ce montant sera révisable annuellement selon l'indice ILC.
- Conformément à la réglementation sur les biens domaniaux, il sera proposé une part variable.

Siège social

Quai de la République – BP 37 - 66660 PORT-VENDRES

Tel +33 (0)4 68 82 00 25

S.A.S. au capital de 1 000 000 euros

RCS PERPIGNAN 981 583 511



Obligations du titulaire :

Le titulaire des autorisations aura notamment à sa charge (liste non exhaustive) :

- L'obtention des autorisations administratives pour l'exercice de l'activité considérée (ICPE, traitement des eaux, etc.)
- La sécurité active et passive des lieux mis à disposition (évacuation, incendie, etc...)
- L'entretien et les réparations des biens mis à disposition (hormis les grosses réparations portant sur les infrastructures mises à disposition)
- L'assurance du local et de son activité professionnelle

Candidatures

1) Entreprises cibles

Les entreprises commerciales ou de services réalisant une activité économique portuaire permettant une valorisation du domaine portuaire, la création d'emplois et permettant un développement de l'activité économique portuaire.

2) Éligibilité des entreprises

Toute personne morale, quel que soit son statut, est éligible à condition d'être en capacité de soutenir économiquement et financièrement l'exploitation d'une activité en lien avec l'objet de cet appel à manifestation d'intérêt.

Ne sont pas éligibles :

- Les personnes morales en liquidation judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée,
- Les personnes ayant fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3 du code du travail. Le candidat devra attester sur l'honneur qu'il n'est pas dans cette situation, et, s'il emploie des salariés, que le travail sera réalisé avec des personnes employées régulièrement au regard des articles L 143-3 et L 620-3 du code du travail,
- Les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le 2ème alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le 2ème alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les 1er et 2ème alinéa de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, et par l'article 1741 du code général des impôts.

Dossier de candidature :

Le candidat devra présenter un mémoire en deux volets :

Un volet administratif comprenant :

- Un extrait K bis ou tout document équivalent de moins de six mois
- Les statuts de la structure
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, confirmant que le candidat a satisfait ses obligations fiscales et sociales.
- Une déclaration sur l'honneur attestant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail

Siège social

Quai de la République – BP 37 - 66660 PORT-VENDRES

Tel +33 (0)4 68 82 00 25

S.A.S. au capital de 1 000 000 euros



- Une attestation d'assurance responsabilité civile et risques professionnel, à jour, couvrant l'ensemble des activités à assurer dans le cadre de la concession.
- Les bilans et comptes de résultats synthétiques pour les trois derniers exercices clos

Un dossier technique comprenant :

- Une présentation technique du projet et de son développement
- Le descriptif des capacités techniques et des moyens humains dont le candidat dispose.
- les conséquences et perspectives pour le port et la ville (emplois, nuitées, etc)
- les plans et illustrations éventuelles des aménagements qu'il compte engager
- les plans et mises en perspectives des travaux qu'il compte engager ou solliciter
- les mesures éventuelles qu'il compte mettre en œuvre dans le cadre de la coactivité sur la zone (circulation de personnes et véhicules et engins)
- un business plan intégrant les hypothèses retenues (trafic, clients, manutentions etc)

Les candidats devront s'assurer qu'ils ont bien reçu un accusé réception, qu'ils aient déposé de manière digitale ou papier.

• Date limite pour manifester son intérêt : 28 novembre 2025 à 12:00.

ANALYSE DES PROJETS:

A l'expiration du délai de transmission, les dossiers techniques seront analysés selon les critères suivants :

- retombées locales sur l'activité et l'emploi, l'activité portuaire
- solidité financière du candidat et de son offre pour assurer la pérennité de l'activité
- prise en compte des contraintes environnementales et des normes techniques

Un soin et une qualité technique sont attendus dans la présentation du dossier Les demandes d'information et de visite doivent être envoyées à l'adresse : c.hervieu@cpv.port.fr

Le candidat dont le projet aura été retenu se verra confier, à titre personnel, une autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels qui, le cas échéant, intégrera les modifications apportées lors de la négociation.